PRÉFÈTE
DE L'AUBE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Grand Est

Unité départementale de l'Aube et de la Haute-Marne
1 boulevard Jules Guesde
CS 70377
10026 Troyes

Troyes, le 26/03/2024

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 19/03/2024

Contexte et constats

Publié sur GÉORISQUES

APPRO SERVICES LOGISTIQUE

Route Départementale 677
Lieu-dit "Les Palis"
10150 Lavau

Références : FG/S24-160
Code AIOT : 0100005793

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 19/03/2024 dans l'établissement APPRO SERVICES LOGISTIQUE implanté Route Départementale 677 Lieu-dit "Les Palis" 10150 Lavau. L'inspection a été annoncée le 06/03/2024. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (https://www.georisques.gouv.fr/).

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- APPRO SERVICES LOGISTIQUE
- Route Départementale 677 Lieu-dit "Les Palis" 10150 Lavau
- Code AIOT : 0100005793
- Régime : Déclaration
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

La société Appro Service Logistique (ASL) est déclarée pour le stockage de bois (palettes). Lors d'une visite d'inspection du 17/10/2022, la société a été mise en demeure (Arrête de mise en demeure n°PCICP2023013-0001 du 13/01/2023 de respecter plusieurs prescriptions relatives aux conditions de stockage du bois (conformément à l'arrêté ministériel du 05/12/2016).

Contexte de l'inspection :

- Suite à mise en demeure

Thèmes de l'inspection :
- Action régionale 2024
- Risque incendie

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :
- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
  - le constat établi par l'inspection des installations classées ;
  - les observations éventuelles ;
  - le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
  - le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Madame la Préfète ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :
- « Faits sans suite administrative » ;
- « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet des suites graduées et proportionnées avec :
  - soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se conformer à la prescription) ;
  - soit conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;
- « Faits concluant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée *a posteriori* du contrôle puis éventuellement une modification de la rédaction de la prescription par voie d'arrêté préfectoral pourra être proposée."

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
1	Arrête de mise en demeure n°PCICP2023013-0001	AP de Mise en Demeure du 13/01/2023, article 1	Levée de mise en demeure
2	Arrête de mise en demeure n°PCICP2023013-0001	AP de Mise en Demeure du 13/01/2023, article 1	Levée de mise en demeure

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
3	Arrête de mise en demeure n°PCICP2023013-0001	AP de Mise en Demeure du 13/01/2023, article 1	Levée de mise en demeure
4	Arrête de mise en demeure n°PCICP2023013-0001	AP de Mise en Demeure du 13/01/2023, article 1	Levée de mise en demeure
5	Arrête de mise en demeure n°PCICP2023013-0001	AP de Mise en Demeure du 13/01/2023, article 1	Levée de mise en demeure

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

L'ensemble de prescriptions pour lesquelles la société Appro Services Logistique a été mise en demeure sont respectées. Seule l'installation d'une réserve d'eau pour l'incendie est en suspens car le SDIS 10 contacté en février 2024 n'a pas encore donné sa validation technique. L'exploitant attend cette validation pour commander la prestation de mise en place de cette réserve d'eau. Il est proposé de léver cette mise en demeure.

2-4) Fiches de constats

N° 1 **:** Arrête de mise en demeure n°PCICP2023013-0001

Référence réglementaire : AP de Mise en Demeure du 13/01/2023, article 1
Thème(s) : Risques accidentels, Brûlage à l'air libre
Prescription contrôlée : Interdiction de brûlage à l'air libre
Constats : Aucun signe de brûlage à l'air libre n'a été constaté.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Levée de mise en demeure

N° 2 **:** Arrête de mise en demeure n°PCICP2023013-0001

Référence réglementaire : AP de Mise en Demeure du 13/01/2023, article 1
Thème(s) : Risques accidentels, Propreté du site
Prescription contrôlée : L'exploitant a été mis en demeure d'évacuer de nombreux déchets de bois, de grands récipients pour vrac (GRV) vides et des détritus en plastique.
Constats : Les différents déchets ont été évacués. Le site est relativement propre.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Levée de mise en demeure

N° 3 **:** Arrête de mise en demeure n°PCICP2023013-0001

Référence réglementaire : AP de Mise en Demeure du 13/01/2023, article 1
Thème(s) : Risques accidentels, Consignes de sécurité
Prescription contrôlée : Des consignes de sécurité, d'interdiction de fumer doivent être affichées sur le site.
Constats : Plusieurs affiches d'interdiction de fumer et d'interdiction d'accès aux personnes non autorisées sont présentes sur le site.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Levée de mise en demeure

N° 4 **:** Arrête de mise en demeure n°PCICP2023013-0001

Référence réglementaire : AP de Mise en Demeure du 13/01/2023, article 1
Thème(s) : Risques accidentels, Règles d'implantation
Prescription contrôlée : En référence à l'arrêté ministériel du 05/12/2016 : « si le stockage est en plein air, sa hauteur ne doit pas dépasser 6 mètres. Le stockage doit être à au moins 6 mètres des limites de l'établissement, de manière à permettre le passage des engins de lutte contre l'incendie. »
Constats : Les palettes sont stockées sur une hauteur d'environ 4 à 5 mètres. Les piles de palettes sont placées à plus de 6 mètres des clôtures-limites de propriété. Le stock actuel est d'environ 3 500 palettes sur le site, soit environ 550 m3, volume très inférieur au seuil de déclaration de la rubrique 1432 (1 000 m3).
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Levée de mise en demeure

N° 5 **:** Arrête de mise en demeure n°PCICP2023013-0001

Référence réglementaire : AP de Mise en Demeure du 13/01/2023, article 1
Thème(s) : Risques accidentels, Moyens de lutte contre l'incendie
Prescription contrôlée : Mise en place d'un point d'eau incendie et de moyens d'extinctions suffisamment dimensionnés.
Constats : L'exploitant dispose de 7 extincteurs répartis sur l'ensemble du site. Un devis de mise en place d'une réserve d'eau de 120 m^3 a été transmis à l'inspection le lendemain de la visite. Cette proposition technique doit être validée par le SDIS 10 qui a été contacté le 13/02/2024. L'exploitant est en attente d'un retour du SDIS 10 pour commander ce matériel.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Levée de mise en demeure

Photographies prises le jour de l'inspection

Entrée du site	*Extincteur en place*
Entrée bâtiment couvert	*Stockage extérieur*
Zone extérieure	*Zone extérieure*